

COMMERCE ET INVESTISSEMENT INTERNATIONAUX

Les cinémas tirent profit du commerce et de l'investissement internationaux et s'engagent envers la culture cinématographique locale

Ces douze derniers mois, la croissance du secteur dans le monde et la consolidation tout au long de la chaîne de valeur (et, de plus en plus, par-delà les frontières) illustrent à nouveau que le cinéma en salle est une activité véritablement mondiale et interconnectée. La tendance devrait, selon toute vraisemblance, se confirmer dans les années à venir. Dès lors, les exploitants sont de plus en plus amenés à jongler entre différentes réglementations et pratiques locales ayant ou pouvant avoir un impact sur leur activité.

En tant que tel, le secteur mondial tire profit à la fois de l'investissement international et des partenariats commerciaux qui (conformément aux règles de l'OMC) visent à alléger les barrières imposées au commerce, telles que quotas de projection et droits d'importation sur la technologie cinématographique. Au demeurant, la Global Cinema Federation respecte le souhait des pouvoirs publics de soutenir les activités locales de production et de distribution en vue de développer et de pérenniser un écosystème fort pour le cinéma local. La promotion du commerce et de l'investissement internationaux dans le cinéma et la mise en valeur de la culture cinématographique locale peuvent aller de pair et, dans la grande majorité des cas, ne s'excluent aucunement.

Position de la Global Cinema Federation

La Global Cinema Federation abordera les questions de commerce et d'investissement internationaux selon les principes suivants :

- Valeur du libre-échange et de l'investissement internationaux pour le secteur du cinéma ;
- Partage d'informations sur les réglementations et pratiques locales influant sur le commerce et les investissements extérieurs ;
- Le cas échéant, soutenir les activités de plaidoyer au niveau local ou régional visant à promouvoir le commerce et l'investissement internationaux dans le cinéma, par le biais de la recherche et du partage d'informations ;
- Respecter les politiques nationales en faveur des activités locales de production et de distribution, en vue de développer et de pérenniser un écosystème fort pour le cinéma local.

Possibilités d'information et de représentation

Ce qui suit est une liste non exhaustive des aspects importants pour les exploitants de salle sur le plan du commerce et de l'investissement internationaux.

Si certaines pratiques (en matière notamment de taxation locale et de droits à l'importation) peuvent être vues comme sources de charges gênantes mais inhérentes à l'activité, d'autres risquent de freiner fortement la croissance et la prospérité du secteur sur des territoires clés.

Taxation

Le taux de TVA sur les tickets de cinéma, les taxes à l'importation de produits et services, les contributions requises aux fonds locaux de financement du cinéma et les impôts frappant le divertissement et les entreprises peuvent varier notablement d'un territoire à l'autre, entraînant incertitude et inégalité des conditions commerciales.

Investissement direct étranger (IDE)

Les contrôles sur l'investissement direct étranger, qui limitent la capacité d'une entreprise basée dans un pays à investir en vue d'acquérir et de contrôler une entreprise dans un autre pays, ne sont pas rares dans certaines régions et peuvent restreindre le niveau d'investissement dans le secteur, entraver l'approfondissement du secteur du cinéma sur le marché et empêcher les gains d'efficacité pouvant découler d'une concurrence accrue, de bonnes pratiques apportées par l'investisseur étranger et d'une plus grande consolidation.

Licences d'exploitation

Les exploitants de certains territoires devant obtenir une licence d'exploitation et se conformer à différentes exigences dans ce cadre rencontrent bien plus de difficultés à mener leur activité avec une approche cohérente. Ces exigences sont de vaste portée et touchent à des questions très diverses (de l'emploi aux règles de sécurité par exemple) d'un territoire à l'autre, mais peuvent aussi diverger d'une région ou d'une ville à l'autre à l'intérieur d'un même pays.

Quotas de projections

Certains territoires sont soumis à des quotas officiels de projections, qui généralement limitent le nombre de productions étrangères diffusées dans les cinémas. Elles peuvent exercer un effet considérable sur la rentabilité d'une salle et sur la relation entre exploitants et distributeurs (notamment en Chine (en vigueur) et en Russie (en préparation)).

Classification/censure des œuvres

Les systèmes de classification varient notablement d'un territoire à l'autre et peuvent limiter la capacité des exploitants à projeter la gamme d'œuvres la plus vaste possible, ce qui a un impact sur la fréquentation et les revenus (comme en Russie et en Chine).

Certifications de qualité

Certains territoires possèdent des systèmes nationaux de certification de la qualité, par le biais desquels les pouvoirs publics reconnaissent les entreprises qu'ils considèrent comme ayant dépassé un certain « seuil de qualité ». Ces décisions peuvent influencer la façon dont les publics locaux perçoivent une entreprise (en France par exemple).

Sous-titrage et doublage

Un nombre très limité de pays appliquent des règles strictes en matière de sous-titrage et de doublage au cinéma. Dans certains cas, les œuvres doivent ou ne doivent pas être sous-titrées ou doublées dans la langue locale ; dans les faits, cela peut revenir à un quota de projections et dès lors limiter la distribution de contenus internationaux et influencer sur la fréquentation et les revenus (comme en Espagne (Catalogne) et au Myanmar).

Diversification des activités

Les règles relatives à la capacité d'une entreprise à exploiter des cinémas ainsi qu'à distribuer/produire des œuvres (et ainsi à opérer à différents niveaux de la filière cinématographique) varient grandement d'un territoire à l'autre. Des restrictions imposées à ces pratiques peuvent fortement freiner les gains d'efficacité.